



Contrat Local de Santé Haute Gironde



OBSERVATOIRE RÉGIONAL SANTÉ
ENVIRONNEMENT NOUVELLE-AQUITAINE

RÉDUCTION DES EXPOSITIONS DE LA POPULATION AUX PESTICIDES AGRICOLES EN HAUTE GIRONDE

DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE TERRITORIALE ET D'UN PROGRAMME
D'ACTIONS CONCERTÉES



**lundi 17 février
Braud-et-Saint-Louis**

Ordre du jour

Définition d'une stratégie territoriale pour la réduction des expositions de la population aux pesticides agricoles en Haute Gironde

Tour de table

ARS Gironde

Association de riverain Alerte pesticides Haute Gironde

Cave des vignerons de Tutiac

Communauté de Communes de l'Estuaire

Contrat Local de Santé Haute Gironde

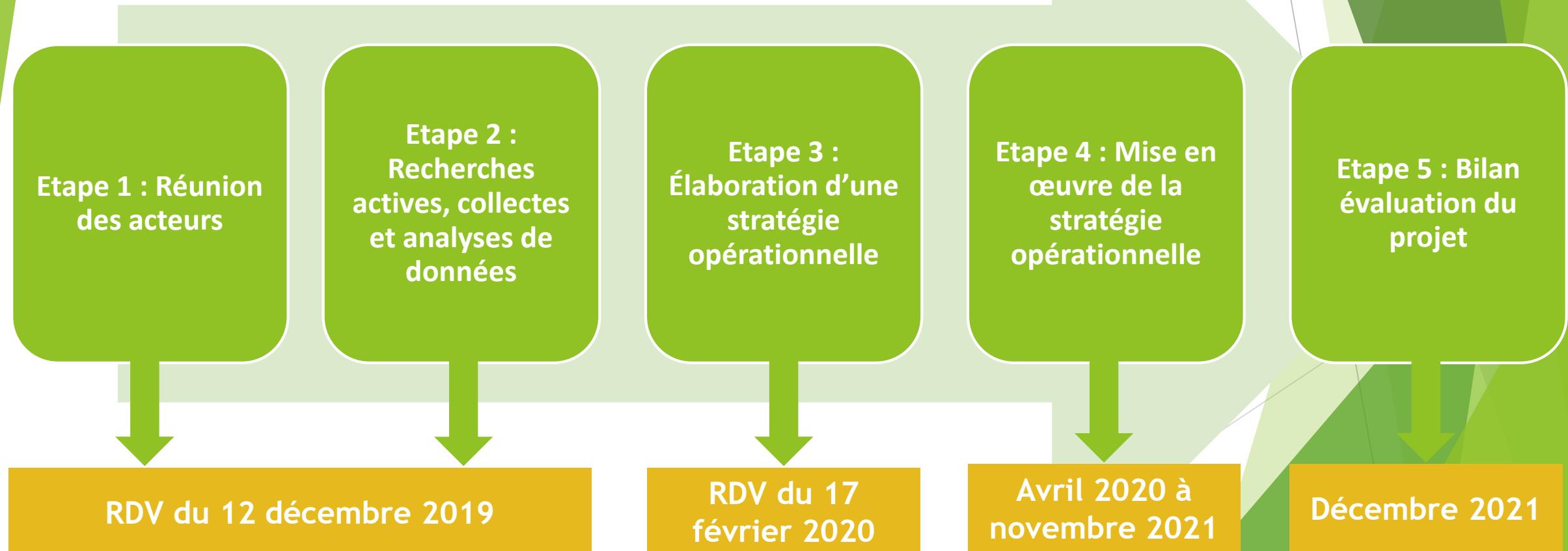
Syndicat viticole des côtes de Blaye

Syndicat viticole des côtes de Bourg

Introduction : rappel du contexte

- ▶ Juillet 2019 : rencontre/consultation pour répondre à l'appel à projet de la DREAL
- ▶ Septembre/octobre : Consultations individuelles de certains membres du comité de pilotage
- ▶ Octobre : Réponse à l'AAP
- ▶ Novembre : dossier retenu par la DREAL : 32 000 € d'aides
- ▶ 12 décembre : réunion de l'Observatoire Local Santé Environnement
- ▶ 15 février : états généraux des riverains organisés par APHG
- ▶ 17 février : définir nos besoins et élaborer ensemble notre cahier des charges de consultations pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'écriture d'un programme d'actions concertées

Méthodologie de mise en œuvre du projet



Définition de la stratégie

Objectifs généraux recensés

1. Recherches scientifiques, collectes et analyses de données pour alimenter l'Observatoire
2. Diminution de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans toutes les exploitations viticoles de Haute Gironde et sortie des CMR en 2020
3. Investissements relatifs à la mise en visibilité du risque engendré par l'épandage de produits phytopharmaceutiques
4. Valorisation des bonnes pratiques existantes menées par les viticulteurs
5. Information sur les produits et leur impact sur la santé auprès de la population
6. Définition concertée d'une charte locale

Démarche de concertation

Proposition instances de concertation

1. L'Observatoire Local Santé Environnement le 12 décembre 2019 puis une fois par an
2. Le Comité de pilotage du Projet : **proposition d'ouverture à d'autres membres.** Une rencontre du copil sera organisée pour la présentation de l'AMO puis pour chaque étape du projet
3. Travail de médiation pour faciliter le dialogue entre les acteurs : Organisation de rdv entre l'AMO et les têtes de réseau (associations de riverains et profession viticole)

Définition du programme d'actions

1. Recherches scientifiques, collectes et analyses de données pour alimenter l'Observatoire

- ▶ Recensement et cartographie des espaces dits sensibles du territoire et des exploitations concernées (zones tampons)
- ▶ Réalisation de mesures actives par prélèvements (capteur ATMO, analyse produit)
- ▶ Réalisation d'études participant aux travaux de recherche sur les SDHI

2. Diminution de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans toutes les exploitations viticoles de Haute Gironde et sortie des CMR en 2020

- ▶ Accompagnement technique à une sortie des CMR de toutes les exploitations viticoles de Haute Gironde en 2020
- ▶ Accompagnement technique auprès des exploitants viticoles autour des établissements sensibles du territoire pour une conversion à l'AB facilitée
- ▶ Définition des investissements permettant une meilleure maîtrise de l'épandage de pesticides, équipement des exploitants situés dans les zones les plus sensibles d'anémomètres
- ▶ Assistance pour mobiliser les dispositifs financiers disponibles

3. Investissements relatifs à la mise en visibilité du risque engendré par l'épandage de produits phytopharmaceutiques

- ▶ Déploiement d'un système de communication SMS permettant de prévenir les riverains du prochain épandage sur une zone test et animation de cette zone de test
- ▶ Identification des dispositifs de protection et/ou de mise en visibilité du risque qui peuvent être déployer sur la Haute Gironde, identification des lieux les plus sensibles qui constitueront des espaces test pour les déployer. Exemple : manche à air, fanions, ...

4. Valorisation des bonnes pratiques existantes menées par les viticulteurs

- ▶ Plan de communication de valorisation des bonnes pratiques existantes des viticulteurs et communication sur les contraintes du métier

Plantations de haies, sortie des CMR de Tutiac, passage en « Haute valeur environnementale » niveau 1, 2 et 3 des exploitations du territoire et ce que cela implique

5. Information sur les produits et leur impact sur la santé auprès de la population

- ▶ Sensibilisation des exploitants viticoles, des habitants, des jeunes (établissements scolaires et de formation) aux impacts sanitaires des pesticides comprenant un cycle de rencontres informatives « mieux connaître les produits pulvérisés, leur impact et savoir s'en protéger »

6. Définition concertée d'une charte locale

- ▶ Adaptation de la loi Egalim en complémentarité de la charte départementale. Exemple : réflexion sur la mise en place de zones de traitement aménagées sur les zones dites sensibles
- ▶ Travailler sur des outils permettant d'adapter les documents d'urbanisme

Budget prévisionnel : 40 000 €

- ▶ **Moyens humains :**
- ▶ Chargée de mission agenda 21, charges de personnel CCE : 8 000 € TTC
- ▶ **Moyens immatériels :**
- ▶ Intervention d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire, prestation de services : 21 000 € TTC
- ▶ **Moyens matériels :**
- ▶ Éditions et distribution dans le cadre du plan de communication : 1 000 € TTC
- ▶ Outils de mise en visibilité du risque pour phase test (exemple : Système SMS, Manche à air, fanions, anémomètre...) : 10 000 € TTC

Prochaines étapes

- ▶ Lancement du marché AMO : fin février
- ▶ Choix du prestataire : début avril -> envoi des proposition par mail
- ▶ Première réunion de présentation de l'AMO et validation de la stratégie :
début avril : **choisir une date**
- ▶ Réunion CLS (4 EPCI, MSA, SCOT, URPS) : mi-avril